



FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION A L'OFFRE « MOIS DE LOCATION OFFERTS SUR LE DECODEUR VINI TV THOMSON »

CONDITION SPECIFIQUES D'ACCES A L'OFFRE

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Spécifiques définissent :

- Les conditions requises pour bénéficier de l'offre « Mois de location offerts sur le décodeur VINI TV Thomson » ;
- Les effets de la souscription à l'offre « Mois de location offerts sur le décodeur VINI TV Thomson » (ci-après « l'Offre »).

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DE L'OFFRE « Mois de location offerts sur le décodeur VINI TV Thomson »

Tout abonné au service de télévision par satellite (ci-après « Service VINI TV Sat ») proposé par VINI SAS et répondant aux conditions cumulatives définies ci-après, peut bénéficier d'une remise sur la location de son décodeur VINI TV Thomson, moyennant le renouvellement de son contrat pour une nouvelle période de douze (12) mois.

Cette remise sur la location du décodeur Thomson varie en fonction de l'ancienneté de l'abonné, ainsi :

- 1 année d'ancienneté = 3 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 2 années d'ancienneté = 5 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 3 années d'ancienneté = 6 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 4 années d'ancienneté = 7 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 5 années d'ancienneté = 8 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 6 années d'ancienneté = 9 mois de location offerts sur le décodeur ;
- 7 années d'ancienneté et plus = 10 mois de location offerts sur le décodeur.

ARTICLE 3 – CONDITIONS PARTICULIERES ET CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT

La souscription à l'Offre emporte l'acceptation sans réserve par l'abonné des présentes Conditions Particulières.

Les dispositions des conditions générales d'abonnement aux services audiovisuels par satellite de VINI non contraires aux présentes, dont l'abonné déclare avoir pris connaissance, demeurent pleinement applicables.

ARTICLE 4 – CONDITIONS CUMULATIVES REQUISES

La souscription à l'Offre est soumise au respect des conditions cumulatives suivantes :

- Être abonné à une formule d'abonnement VINI TV SAT ;
- Être à jour du paiement de toutes ses factures VINI TV SAT ;
- Avoir achevé la période minimale d'engagement de douze (12) mois au contrat d'abonnement initial à la date de souscription de l'Offre ;

Il est précisé que l'offre est valable uniquement pour un (1) décodeur VINI TV Thomson par foyer.

ARTICLE 5 - EFFETS

La souscription à l'offre entraîne le renouvellement Contrat d'Abonnement au Service TV Sat, pour une nouvelle période minimale d'engagement de douze (12) mois à compter de la date de signature des présentes. Au-delà de cette nouvelle période d'engagement, le contrat est automatiquement renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un (1) mois.

La souscription à l'Offre permet à l'Abonné de bénéficier d'une remise sur la location de son décodeur principal VINI TV Thomson.

ARTICLE 7 – DUREE DE L'OFFRE

La présente offre entre en vigueur le 1^{er} novembre 2016 et prendra fin le 14 janvier 2017.

ARTICLE 8 – DELAIS DE RETRACTATION EN CAS DE SOUSCRIPTION PAR VOIE POSTALE

Le client dispose d'un délai de rétractation de sept (7) jours à partir de l'acceptation de l'offre s'il réside sur l'île de Tahiti ou de trente (30) jours dans les autres îles.

ARTICLE 9 – CUMUL DES OFFRES

Cette offre n'est pas cumulable avec l'offre Vini Connect, Vini BOX MOVE et Vini BOX SPRINT ou toute autre offre audiovisuelle proposée par VINI.

Numéro de contrat VINI TV :

Je soussigné(e) déclare avoir bien pris connaissance et accepte dans toute leur teneur les conditions spécifiques ci-dessus.

Une copie d'un justificatif d'identité doit-être jointe au présent formulaire de souscription.

Date et signature du client :